

ATYPIO GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros

Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS

RCS de PARIS 841 933 484

COMPTES SOCIAUX 31 DECEMBRE 2024

CERTIFIES CONFORMES par le Président

Jérôme SCHIBLER

✓ Certified by  yousign

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	29 407	23 677	5 730	8 728
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	84 025	20 584	63 441	72 535
	Autres immobilisations corporelles	246 312	79 617	166 695	185 552
	Immobilisations en cours	20 958		20 958	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 550		5 550	5 550
TOTAL (II)		386 251	123 878	262 373	272 365
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 360		2 360	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 513 317		1 513 317	776 501
	Autres créances	2 207 388		2 207 388	2 219 011
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	10 691		10 691	137 799
	Charges constatées d'avance	135 710		135 710	86 539
	TOTAL (III)	3 869 465		3 869 465	3 219 849
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 255 716	123 878	4 131 838	3 492 214

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 041 727	340 114
	Résultat de l'exercice	562 730	701 612
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 607 757	1 045 027
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 383 489	1 685 320
	Emprunts et dettes financières divers (3)		145 716
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 043	243 384
	Dettes fiscales et sociales	771 549	372 767
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		.
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 524 081	2 447 187
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	4 131 838	3 492 214
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	562 729,84	701 612,40
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 512 277	1 090 715
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	262 372,85	6,35	272 364,55	7,80	(9 991,70)	-3,67
Concessions brevets et droits similaires	5 729,51	0,14	8 727,51	0,25	(2 998,00)	-34,35
205000 LICENCES, BREVETS, CONCESSIONS	29 406,53	0,71	29 406,53	0,84		
280500 AMORT. LICENCES	(23 677,02)	-0,57	(20 679,02)	-0,59	(2 998,00)	-14,50
Installations techniques, matériel et outillage	63 440,84	1,54	72 534,66	2,08	(9 093,82)	-12,54
215420 INSTALLATIONS TECHNIQUES	3 404,00	0,08	3 404,00	0,10		
215520 MOBILIER PROFESSIONNEL	80 621,17	1,95	79 067,89	2,26	1 553,28	1,96
281540 AMORT. INSTALLATIONS TECHNIQUES	(1 010,21)	-0,02	(329,41)	-0,01	(680,80)	-206,6
281550 AMORT. MOBILIER PROFESSIONNEL	(19 574,12)	-0,47	(9 607,82)	-0,28	(9 966,30)	-103,7
Autres immobilisations corporelles	166 694,50	4,03	185 552,38	5,31	(18 857,88)	-10,16
218120 AGENCEMENTS	144 983,95	3,51	144 484,00	4,14	499,95	0,35
218320 MATÉRIEL INFORMATIQUE	101 327,60	2,45	80 331,42	2,30	20 996,18	26,14
281810 AMORT. AGENCEMENTS	(15 993,43)	-0,39	(2 310,28)	-0,07	(13 683,15)	-592,2
281830 AMORT. MATÉRIEL INFORMATIQUE	(63 623,62)	-1,54	(36 952,76)	-1,06	(26 670,86)	-72,18
Immobilisations corporelles en cours	20 958,00	0,51			20 958,00	
231000 IMMOBILISATIONS EN COURS	20 958,00	0,51			20 958,00	
Autres immobilisations financières	5 550,00	0,13	5 550,00	0,16		
275100 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	5 550,00	0,13	5 550,00	0,16		
TOTAL III - Actif Circulant NET	3 869 464,88	93,65	3 219 849,23	92,20	649 615,65	20,18
Avances & acomptes versés sur commandes	2 359,51	0,06			2 359,51	
409100 ACOMPTES FOURNISSEURS	2 359,51	0,06			2 359,51	
Créances clients et comptes rattachés	1 513 316,68	36,63	776 500,60	22,24	736 816,08	94,89
041D Collectif clients débiteurs	1 492 479,54	36,12	755 663,46	21,64	736 816,08	97,51
418100 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	20 837,14	0,50	20 837,14	0,60		
Autres créances	2 207 387,60	53,42	2 219 011,10	63,54	(11 623,50)	-0,52
040D Collectif fournisseurs débiteurs	3 273,48	0,08	3 499,58	0,10	(226,10)	-6,46
409800 FRS - AVOIRS A RECEVOIR			174,00		(174,00)	-100,0
427000 PERSONNEL OPPOSITION S/ SALAIRES	1 100,00	0,03			1 100,00	
445620 T.V.A. S/ IMMOBILISATIONS			12 549,40	0,36	(12 549,40)	-100,0
445660 T.V.A DEDUCTIBLE	38 856,87	0,94	11 357,97	0,33	27 498,90	242,11
445860 TVA / FNP	20 392,68	0,49	27 684,09	0,79	(7 291,41)	-26,34
451100 C/C ATYPIO HOLDING	2 029 030,06	49,11	2 145 586,12	61,44	(116 556,06)	-5,43
451870 INTERETS C/C ATYPIO HOLDING	114 559,01	2,77	18 159,94	0,52	96 399,07	530,83
467500 EPC - HA BOISSONS REMBOURSES	175,50				175,50	
Disponibilités	10 690,94	0,26	137 798,88	3,95	(127 107,94)	-92,24
512000 BANQUE - SOCIETE GENERALE	2 438,31	0,06	123 083,11	3,52	(120 644,80)	-98,02
512100 BANQUE - CAISSE EPARGNE	8 252,63	0,20	14 715,77	0,42	(6 463,14)	-43,92
Charges constatées d'avance	135 710,15	3,28	86 538,65	2,48	49 171,50	56,82
486000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	135 710,15	3,28	86 538,65	2,48	49 171,50	56,82
TOTAL DU BILAN ACTIF	4 131 837,73	100,00	3 492 213,78	100,00	639 623,95	18,32

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	1 607 756,55	38,91	1 045 026,71	29,92	562 729,84	53,85
Capital Social ou individuel	3 000,00	0,07	3 000,00	0,09		
101300 CAP. SOUS. APPELÉ VERSÉ	3 000,00	0,07	3 000,00	0,09		
Réserve légale	300,00	0,01	300,00	0,01		
106100 RESERVE LEGALE	300,00	0,01	300,00	0,01		
Report à nouveau	1 041 726,71	25,21	340 114,31	9,74	701 612,40	206,29
110000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	(1 041 726,71)	-25,21	(340 114,31)	-9,74	(701 612,40)	-206,2
Résultat de l'exercice	562 729,84	13,62	701 612,40	20,09	(138 882,56)	-19,79
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	2 524 081,18	61,09	2 447 187,07	70,08	76 894,11	3,14
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 383 488,81	33,48	1 685 319,95	48,26	(301 831,14)	-17,91
164000 PRET PGE CAISSE EPARGNE	59 136,50	1,43	100 513,41	2,88	(41 376,91)	-41,17
164001 EMPRUNT CAISSE EPARGNE 100k€	65 345,49	1,58	84 522,92	2,42	(19 177,43)	-22,69
164002 EMPRUNT CREDIT DU NORD	1 254 890,13	30,37	1 500 000,00	42,95	(245 109,87)	-16,34
168840 INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	4 116,69	0,10	283,62	0,01	3 833,07	N/S
Emprunts et dettes financières divers			145 716,00	4,17	(145 716,00)	-100,0
451110 C/C ATYPIO INTEGRATION FISCALE			145 716,00	4,17	(145 716,00)	-100,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 043,15	8,93	243 383,65	6,97	125 659,50	51,63
040C Collectif fournisseurs créditeurs	243 910,89	5,90	78 868,76	2,26	165 042,13	209,26
408100 FRS FACTURES NON PARVENUES	125 132,26	3,03	164 514,89	4,71	(39 382,63)	-23,94
Dettes fiscales et sociales	771 549,22	18,67	372 767,47	10,67	398 781,75	106,98
421000 PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DÛES	194,12		316,05	0,01	(121,93)	-38,58
425200 PERSONNEL - NOTES DE FRAIS A PAYER	1 639,82	0,04			1 639,82	
428200 PROVISION CONGÉS PAYÉS	117 125,39	2,83	84 463,28	2,42	32 662,11	38,67
431000 URSSAF	60 791,00	1,47	45 743,00	1,31	15 048,00	32,90
437140 RETRAITE AGIRC-ARRCO	55 340,16	1,34	44 505,13	1,27	10 835,03	24,35
437170 MUTUELLE GPS	8 089,02	0,20	5 229,06	0,15	2 859,96	54,69
437180 PRÉVOYANCE URRPIMMEC	6 550,81	0,16	5 033,77	0,14	1 517,04	30,14
438200 CH.SOCIALES S/CONGES PAYES	45 678,89	1,11	32 940,67	0,94	12 738,22	38,67
442100 PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	14 283,00	0,35	9 869,00	0,28	4 414,00	44,73
444000 ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	188 768,00	4,57			188 768,00	
445510 T.V.A. À DÉCAISSER	11 828,00	0,29	7 858,00	0,23	3 970,00	50,52
445723 TVA COLLECTÉE 20 %	248 790,96	6,02	126 348,79	3,62	122 442,17	96,91
445870 TVA / FACTURES A ETABLIR	3 472,86	0,08	3 472,86	0,10		
445880 TVA S/AVOIRS A RECEVOIR			29,00		(29,00)	-100,0
447100 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 427,82	0,03	895,20	0,03	532,62	59,50
447200 FORMATION CONTINUE	2 433,37	0,06	1 589,66	0,05	843,71	53,07
448600 ETAT CHARGES A PAYER	5 136,00	0,12	4 474,00	0,13	662,00	14,80
TOTAL DU BILAN PASSIF	4 131 837,73	100,00	3 492 213,78	100,00	639 623,95	18,32

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 131 838 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **5 010 828 euros** et un total charges de **4 448 099 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 562 730 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de **5 040 euros**, décomposé de la manière suivante:

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : **5 040 euros**.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : **Néant**.

Parties liées

Règles et Méthodes Comptables

Les opérations entre les parties liées ont été réalisées dans des conditions normales par rapport au marché.

Intégration Fiscale

La société ATYPIO GESTION est intégrée au groupe fiscal dont la société mère est la SAS ATYPIO depuis le 1^{er} janvier 2023.

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'année 2024, notre société a été retenue par la société COVIVIO HOTELS afin d'assurer une mission de reporting mensuels pour 13 de leurs filiales. La durée de ce contrat est de 10 ans.

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	20 679	2 998		23 677
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 679	2 998		23 677
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	9 937	10 647		20 584
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 310	13 683		15 993
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	36 953	26 671		63 624
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 200	51 001		100 201
TOTAL		69 879	53 999		123 878

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	29 407					29 407
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 407					29 407
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	82 472		1 553			84 025
	Instal, agencement, aménagement divers	144 484		500			144 984
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	80 331		20 996			101 328
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			20 958			20 958
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	307 287		44 007			351 295	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 550					5 550
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 550					5 550
TOTAL		342 244		44 007			386 251

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 550		5 550
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 513 317	1 513 317	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 100	1 100	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	59 250	59 250	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	2 143 589	2 143 589	
	Débiteurs divers	3 449	3 449	
	Charges constatées d'avances	135 710	135 710	
TOTAL DES CREANCES		3 861 964	3 856 414	5 550
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 383 489	371 684	983 283	28 521
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	369 043	369 043		
	Personnel et comptes rattachés	118 959	118 959		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	176 450	176 450		
	Impôts sur les bénéfices	188 768	188 768		
	Taxes sur la valeur ajoutée	264 092	264 092		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 280	23 280		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		2 524 081	1 512 277	983 283	28 521
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		305 664			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

31/12/2024

Total des Charges à payer		297 189
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	4 117	4 117
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FRS FACTURES NON PARVENUES	125 132	125 132
Dettes fiscales et sociales PROVISION CONGÉS PAYÉS CH.SOCIALES S/CONGES PAYES ETAT CHARGES A PAYER	117 125 45 679 5 136	167 940

17

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 000,00	1,0000	3 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 000,00	1,0000	3 000,00

L'intégralité des titres sont détenus par la société ATYPIO HOLDING

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	3 000				3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	300				300
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	340 114	701 612			1 041 727
Résultat de l'exercice	701 612	(701 612)		562 730	562 730
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 045 027			562 730	1 607 757

Date de l'assemblée générale 24/06/2024

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 045 027

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 045 027

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 562 730

Engagements financiers

31/12/2024

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

CAUTION DE LA PART D'ATYPIO - EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE

1 500 000

1 500 000

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

1 500 000

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

1 500 000

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 18 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi dix-huit juin à 14 H 30', l'Actionnaire Unique de la société ATYPIO GESTION, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Jérôme SCHIBLER.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'actionnaire unique présent :

- **ATYPIO** propriétaire de **3.000 actions**

Représentant le capital social... **3.000 actions**

Le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes est absent excusé.

Monsieur Jérôme SCHIBLER préside la séance en sa qualité Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que l'Actionnaire Unique possède 3.000 actions, sur les 3.000 actions émises par la Société et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Président
- la feuille de présence
- double des lettres adressées à l'Actionnaire Unique
- double de la lettre adressée au Commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
- Les rapports du Commissaire aux comptes

Le Président constate que l'Actionnaire Unique détenant l'intégralité des actions composant le capital social est présent. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié du capital social, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour fixé comme suit :

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux ainsi qu'au Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions
- Pouvoirs à donner

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social.

Il est ensuite présenté le rapport du Président qui commente largement les comptes et l'activité générale de la société ainsi que les résultats obtenus.

Le Président demande alors à l'Actionnaire Unique s'il a des observations à présenter ou des renseignements à obtenir et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 562.729,84 euros.

L'Actionnaire Unique donne au Président, aux Directeurs Généraux et au Commissaire aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 562.729,84 euros au report à nouveau. La réserve légale est totalement affectée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi sur les conventions relevant des articles L 227-10 et suivants du Nouveau Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport. L'assemblée générale approuve toutes les conventions signées ou mises en œuvre par la société.

Le montant du compte courant accordé à la société par la société ATYPIO s'élève à : 2.029.030,06 euros.

- Facturation par la société à la Société ATYPIO d'un montant de 809.556,65 euros HT au titre de la convention d'animation et de prestations du 26 novembre 2020
- Facturation des loyers et charges locatives pour 247.899 euros
- Honoraires commerciaux des filiales perçus par la société au titre de la convention d'animation et de prestations du 26 novembre 2020 s'élèvent à 951.323,32 euros

Personne concernée : *La société ATYPIO* *Présidente*

Les personnes concernées par ces conventions sont François-Xavier BERTIN, Etienne FAGUER et Jérôme SCHIBLER.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Actionnaire Unique constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visée à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qui en seraient la suite ou la conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Actionnaire Unique et le Président.

**Pour l'Actionnaire Unique et Présidente
ATYPIO
Représentée par Jérôme SCHIBLER**

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 18 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 562.729,84 euros au report à nouveau. La réserve légale est totalement affectée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
ATYPIO
Représentée par Jérôme SCHIBLER

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société ATYPIO GESTION a été constituée par la société ATYPIO, société Présidente et pour Directeurs Généraux les sociétés GAIA, SARRE INVEST et PARFIRES.

La société ATYPIO GESTION est la société prestataire auprès des sociétés hôtelières avec notamment le Cluster commercial et les services administratifs.

Evolution des affaires, de la situation financière et notamment de l'endettement de la société

Nous vous rappelons qu'en 2020, un prêt garanti par l'Etat (PGE) a été octroyé à la Société pour un montant total de 165.000 euros. Le prêt s'inscrit dans le cadre des dispositifs mis en place par l'Etat en vue de soutenir les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Le montant restant dû est de 59.136,50 euros.

Ce prêt octroyé par l'Etat a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France. Le solde à rembourser est de 65.345,49 euros au 31 décembre 2024.

En fin 2023, la société ATYPIO GESTION s'est vue accordée par la Caisse d'Epargne Ile de France, un prêt de fonctionnement de son fonds de roulement de 1.500.000 euros remboursable sur 60 mois. Le solde restant dû est de 1.254.890,13 euros.

Des indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, extra-financiers, notamment sur l'environnement et le personnel

La société gère 41 hôtels pour son compte ou pour le compte de tiers.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Cette société a un chiffre d'affaires de 4.874.781 euros à comparer à celui de l'exercice précédent de 3.756.538 euros. Les charges d'exploitation s'élèvent à 4.178.933 euros pour cet exercice. Le résultat d'exploitation ressort à 717.336 euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 751.498 € et le résultat net est un bénéfice qui s'établit à 562.730 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la société s'élève à 4.131.838 euros et les capitaux propres à 1.607.757 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Actionnaire Unique d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 562.729,84 euros au report à nouveau. Il faut noter que la réserve légale est entièrement affectée.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

DELAIS DE REGLEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions de l'article L441-6-1 al. 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance. L'échéancier des dettes se présente au 31 décembre 2024 ainsi qu'indiqué dans le tableau joint au rapport.

FOURNISSEURS						CLIENTS						
Articles D 441 I, 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I, 2° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	27	26	1		24	51	66	9	0	8	22	39
Montant total des factures concernées, (TTC)	131 748	96 901	206		10 953	108 060	795 789	142 604	0	187 416	36 671	696 691
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice, (TTC)	6%	5%	0%		1%	5%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice, (TTC)							13,50%	2,44%	0,00%	3,20%	6,27%	11,91%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées.												
Nombre des factures	0					0						
Montant total des factures concernées, (TTC)	0					0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.443-6 ou article L.443-3 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement.	Délais légaux: 60 jours					Délais contractuels: 30 jours						
HA TTC	2 057 108,40					CA TTC	5 849 737,20					

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Nous avons donné à votre Commissaire aux comptes les indications utiles pour lui permettre de présenter le rapport spécial que l'article L 227-10 du Code de Commerce lui prescrit d'établir.

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion et à votre Commissaire aux comptes décharge de son mandat pour l'exercice considéré.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Commissaire aux Comptes a été avisé qu'il n'existe aucune convention réglementée entrant dans le champ d'application des articles L 227-10 alinéa 2 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Toutes les conventions sont des conventions aux conditions normales et ont été portées à la connaissance du Commissaire aux comptes :

Le compte courant accordé par notre société mère ATYPIO est de 2.029.030,06 euros.

- Facturation par la société à la Société ATYPIO d'un montant de 809.556,65 euros HT pour l'année 2024 au titre de la convention d'animation et de prestations du 26 novembre 2020
- Facturation des loyers et charges locatives pour 247.899 euros

Les honoraires dans le cadre de la convention d'animation avec les filiales ont été les suivants :

AUMALIA = 732.952,64 € au titre de la convention du 20 juillet 2020
FHD LILLE = 48.470,45 € au titre de la convention du 26 novembre 2020
HGTS = 153.705,69 € au titre de la convention du 17 juin 2022
STGHC = 125.966,53 € au titre de la convention du 1^{er} avril 2021
Hotel Gril Montesson = 40.160,47 € au titre de la convention du 1^{er} mars 2021
SEHM = 83.539,46 € au titre de la convention du 24 mai 2023
SEHC Cannes = 127.168,69 € au titre de la convention du 1^{er} juillet 2020
SEHC Nice = 150.731,49 € au titre de la convention du 25 septembre 2020
SEHE = 111.063,83 € au titre de la convention du 20 juillet 2020
SEHV = 93.425,99 € au titre de la convention du 5 juillet 2023
ISEROISE = 95.338,18 € au titre de la convention du 5 janvier 2022
HOTEL ERMITAGE = 83.825,39 € au titre de la convention du 5 janvier 2022
OREBOI = 149.397,15 € au titre de la convention du 5 janvier 2022
MELANY = 94.625,71 € au titre de la convention du 5 janvier 2022
OMAHA BEACH = 193.518,53 € au titre de la convention du 1^{er} janvier 2023
d'OVERLORD
HOTEL DU CHAMP DE MARS = 140.072,76 € au titre de la convention du 1^{er} janvier 2023
d'OVERLORD
DBHI = 98.000,10 € au titre de la convention du 1^{er} janvier 2023
d'OVERLORD
ROUEN HOTELINVEST = 35.062,54 € au titre de la convention du 1^{er} janvier 2023
d'OVERLORD

SEH NIMES = 161.451,63 € au titre de la convention du 28 juin 2024
COREL CHARTRES = 165.986,53 € au titre de la convention du 1^{er} juin 2022
S.H.E.B.E. CHARTRES = 20.791,04 € au titre de la convention du 1^{er} juin 2022

Personne concernée : *La société ATYPIO* *Présidente*

Les personnes concernées par ces conventions sont François-Xavier BERTIN, Etienne FAGUER et Jérôme SCHIBLER.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'y a pas eu de modification dans la détention du capital social de la société depuis sa constitution.

DEPENSES SOMPTUAIRES et CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Actionnaire Unique sera convoqué en Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 18 juin 2025 à 14 H 30' au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux ainsi qu'au Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur l'état des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions
- Pouvoirs à donner

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Président,
ATYPIO
Représentée par Jérôme SCHIBLER**